

PROGRAMME TERRITORIAL de Maîtrise des déchets

Bilan
2018



Ferme de quartier au Prêcheur.
© Les Cols Verts



Échouage des algues Sargasses.
© CNRS

Édito

La loi NOTRe a donné à la Collectivité Territoriale de Martinique une compétence de planification en matière de déchets. Celle-ci constitue une opportunité pour la définition d'un cadre stratégique global posant des ambitions et des orientations structurantes visant à dynamiser la transition locale vers une économie circulaire, créatrice d'emplois et de valeur ajoutée, mais aussi économe en ressources sur le territoire.

Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets de Martinique (PPGDM), en cours d'élaboration, a pour objectif de coordonner l'ensemble des actions entreprises par les acteurs afin de décliner les objectifs réglementaires en matière de réduction des déchets à la source et pour la création de valeur via la valorisation des déchets.

La construction de scénarios s'est appuyée sur de nombreuses propositions et expressions des parties prenantes, au travers des concertations organisées.

Dans le cadre de sa future mise en œuvre, le PTMD demeure le principal outil opérationnel de développement d'une économie circulaire et de réduction de la production de déchets.

Alfred MARIE-JEANNE
Président du Conseil Exécutif de la Collectivité
Territoriale de Martinique



La Collectivité Territoriale de Martinique, l'État et l'ADEME pilotent le Programme Territorial de Maîtrise des Déchets (PTMD) pour la période 2016-2020.

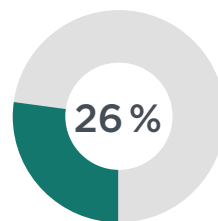
Le PTMD fixe les orientations et alloue les moyens financiers nécessaires à la politique territoriale de maîtrise des déchets, et de développement de l'économie circulaire.

Le PTMD a contribué à l'accompagnement de projets d'animation, d'étude et d'investissement, portés par des associations, des entreprises, des chambres consulaires et des collectivités, contribuant à une économie circulaire.

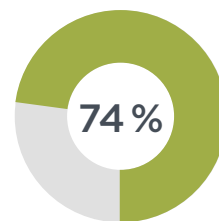
CHIFFRES CLÉS

En 2018, le PTMD a mobilisé près de

5,3 M€ d'aide en soutien à 32 projets



1,4 M€
ADEME



3,9 M€
CTM
(dont 2,2 M€ FEDER)

UN CONTRAT D'OBJECTIF DÉCHETS ÉCONOMIE CIRCULAIRE (CODEC) : UNE OPPORTUNITÉ POUR LA CACEM

Après avoir clôturé son Programme Local de Prévention Déchets (PLPD) fin 2016, la CACEM a eu l'opportunité de souscrire à un nouveau dispositif de l'ADEME, le Contrat d'Objectif Déchets Économie Circulaire (CODEC) sur 3 ans. Il consiste en un engagement de moyens et d'ambitions affirmées dans un plan d'actions qui déploie l'économie circulaire, sur tous ses piliers, sur son territoire. Une première phase nécessaire, la réalisation d'une étude de préfiguration, permet de définir le programme d'actions et les différents indicateurs.

Cette dernière s'est achevée en juin 2018, après avoir été suivie par un comité de pilotage composé des élus, des représentants de différents services de la CACEM, du SMTVD, de la CCI, de la CMA et de l'ADEME.

Plusieurs domaines d'actions de l'économie circulaire ont pu être soulevés s'articulant autour de 4 axes :

- **l'écologie industrielle et territoriale** : mode d'organisation inter-entreprises par des échanges de flux ou une mutualisation de besoins ;
- **la consommation responsable** : conduit l'acheteur, qu'il soit acteur économique (privé ou public) ou citoyen consommateur, à effectuer son choix en prenant en compte les impacts environnementaux à chaque étape du cycle de vie du produit (biens ou service) ;
- **l'allongement de la durée d'usage par le consommateur** : par la réparation, la vente ou don d'occasion, ou l'achat d'occasion dans le cadre de filières de réemploi ou de réutilisation ;
- **le recyclage** : vise à utiliser les matières premières issues de déchets.

Activer le levier de la commande publique pour développer le recyclage des gravats, lancer une démarche d'écologie industrielle territoriale sur une Zone d'Activité Commerciale, déployer des solutions de tri dans tous les lieux d'accueil du public sont des exemples d'actions qui seront mises en place sur ces trois ans.

La mise en place d'un programme d'actions sur la thématique de l'économie circulaire au sein de la CACEM permettra de développer une réelle stratégie transversale, en interne, alliant le développement économique, le développement durable et l'économie circulaire, ainsi que l'initiation de nouvelles actions.

Un budget global d'environ

807 000 €
→ **3 ans**

(toutes les actions n'ont pas pu être budgétisées dans le cadre de l'étude)

Le programme d'actions proposé exige le recrutement de

2 chargés de mission
+
des ambassadeurs du cadre de vie, et ce dès le début du CODEC

LE PROGRAMME ECO3SAR MENÉ PAR LE CNRS : ÉCOLOGIE, ÉCOTOXICOLOGIE ET ÉCONOMIE DES SARGASSES

Une étude menée entre 2015 et 2018 sur l'épandage agricole des sargasses par l'Institut Technique Tropical en partenariat avec le CIRAD, le CTCS, la Chambre d'Agriculture et la station d'agroécologie de la CTM, financée par le PTMD, a fait émerger une problématique de concentration de certains contaminants (arsenic, chlordécone) dans les algues sargasses.

Une nouvelle étude scientifique permet d'approfondir cette problématique pour laquelle peu d'éléments sont disponibles à ce jour.

Le programme ECO3SAR supervisé par le CNRS vise à estimer, à l'échelle des DOM des Antilles, la nature, et le devenir des contaminants présents à l'intérieur et/ou absorbés par les sargasses. Les informations obtenues éclaireront les champs scientifiques de l'écophysiologie des sargasses, la toxicocinétique des micropolluants considérés et leur devenir dans les procédés de transformation par compostage ou de stockage. Afin de mieux comprendre la physiologie des sargasses et les rôles des micro-organismes dans la toxicologie potentielle des sargasses, les processus biologiques de décomposition et ceux de valorisation, l'ensemble de la diversité microbienne (bactéries, protistes et champignons) associée aux sargasses a été étudié. En parallèle, une étude sur l'acceptabilité sociale des sargasses et leur valorisation est également conduite.

Des analyses seront menées en Guadeloupe et Martinique en deux campagnes d'échantillonnages. Une première a déjà été réalisée fin juillet lors des échouages massifs de 2018. L'ensemble des échantillons qui ont été prélevés en 2018, est en cours d'analyse afin d'évaluer la présence de molécules organiques et de métaux. Les premiers résultats devraient être disponibles au premier semestre 2019 et les résultats complets début 2020.



ASSOCIATION LES COLS VERTS : UN PROJET DE FERME DE QUARTIER DANS LA VILLE DU PRÊCHEUR

C'est dans le cadre de l'appel à projets « Alimentation Durable », mis en place en 2018 par la DAAF, la CTM et l'ADEME, que l'association des Col Verts a été lauréate pour son projet de Ferme de Quartier au Prêcheur et l'organisation de formations en « permaculture » visant à favoriser l'insertion par l'emploi.

Un diagnostic permettra tout d'abord de définir la stratégie pour le développement d'un Projet d'Alimentation Territorial (PAT), dont l'objectif est de renforcer la cohésion des différents acteurs liés à l'alimentation, sur le territoire, afin d'envisager des systèmes alimentaires durables.

Cette première phase nécessaire sera menée en partenariat avec le cabinet UTOPIE et les associations Incroyables Comestibles et Fermes d'Avenir.

L'idée étant de :

RASSEMBLER

les acteurs souhaitant participer au PAT ;

IDENTIFIER

pour chaque acteur les différentes perceptions des enjeux économiques, sociaux et environnementaux liés à l'alimentation (impact des changements climatiques, de la pollution des sols, de la concurrence locale et internationale, de l'évolution démographique, de l'évolution des cours) ;

ÉTABLIR

un plan d'actions hiérarchisées ;

RASSEMBLER

les différentes problématiques liées à l'alimentation ;

DÉVELOPPER

des techniques permettant le dialogue et la collaboration entre les différents acteurs ;

IDENTIFIER

les besoins matériels, financiers et les connaissances nécessaires à l'élaboration du plan et à sa mise en place.

La seconde phase permettra ensuite de définir une stratégie alimentaire commune.

L'association devra alors mettre en place un cadre de dialogue entre les différents acteurs pour élaborer la stratégie du PAT, ainsi qu'un Conseil de l'Alimentation en étroite collaboration avec la mairie du Prêcheur. Pour faciliter le déroulement des échanges, l'association prévoit de former les différents acteurs à la gouvernance participative.